

Rapport complémentaire du Conseil d'Administration

Utilisation de la délégation de
compétence consentie par
l'Assemblée Générale du 29 mai
2020 relative à l'augmentation de
capital réservée aux adhérents d'un
PEE ou d'un PEG

28/07/2021



Table des matières

<i>1.</i>	<i>Contexte et modalités de l'émission.....</i>	<i>3</i>
<i>2.</i>	<i>Incidences de l'émission des actions nouvelles sur les titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital.....</i>	<i>4</i>
2.1.	Incidences de l'émission des actions nouvelles sur la situation des actionnaires	4
2.2.	Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres	4
2.3.	Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la participation au capital des actionnaires de référence	5
2.4.	Incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière de l'action de la Société	6
<i>3.</i>	<i>Généralités</i>	<i>6</i>

1. *Contexte et modalités de l'émission*

Aux termes de sa quinzième résolution, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 29 mai 2020 (l'« **Assemblée Générale** ») a délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou un plan d'épargne groupe, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital.

Le présent rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, porte à la connaissance des actionnaires l'usage qui a été fait de cette délégation et des conditions définitives de l'émission à laquelle le Conseil d'Administration a décidé de procéder lors de sa réunion du 3 mars 2021.

En vertu de la délégation consentie par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'émission d'un nombre maximum de 197 387 actions ordinaires (représentant environ 0,62 % du capital de la Société au 30 juin 2021) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents au plan d'épargne groupe et au plan d'épargne groupe international de la Société (l'« **Offre** »), l'Offre comportant la possibilité d'accéder à une offre dite classique (l'« **Offre Classique** »), les souscriptions étant en pareil cas reçues par l'intermédiaire d'un FCPE relais (le « **FCPE Albioma Relais 2021** ») constitué conformément à l'article 31-6 de l'instruction n° 2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers ayant vocation, après souscription à l'augmentation de capital, à fusionner avec le compartiment Albioma Classic du FCPE Albioma, et une offre dite multiple (l'« **Offre Multiple** »), les souscriptions étant en pareil cas reçues par l'intermédiaire du compartiment Albioma Multiple 2021 du FCPE Albioma ayant vocation, après souscription à l'augmentation de capital, à conserver les actions souscrites jusqu'à l'échéance de l'Offre Multiple.

Sur délégation du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général :

- a, le 3 mai 2021, décidé que la période de réservation à l'Offre serait ouverte du 5 mai 2021 au 25 mai 2021 inclus ;
- a, le 23 juin 2021, décidé que le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre de l'Offre serait égal à 24,48 euros, tel qu'il résulte de la moyenne des cours de l'action Albioma à l'ouverture des vingt séances de bourse précédant le 23 juin 2021 (soit les séances de bourse du 26 mai 2021 au 22 juin 2021), diminuée d'une décote de 30 % et arrondi à deux décimales au centime d'euro supérieur, et a en conséquence :
 - décidé que la période de souscription/rétractation à l'Offre serait ouverte du 24 juin 2021 au 27 juin 2021 inclus ;
 - décidé que la souscription à l'augmentation de capital objet de l'Offre par le FCPE Albioma Relais 2021 et par le compartiment Albioma Multiple 2021 du FCPE Albioma aurait lieu le 22 juillet 2021 ;
- a, le 22 juillet 2021, constaté, sur la base du certificat de la Banque Palatine agissant en qualité de dépositaire, le versement par le FCPE Albioma Relais 2021 et par le compartiment Albioma Multiple 2021 du FCPE Albioma, à titre de souscription à l'augmentation de capital objet de l'Offre, de la somme totale de 4 832 009,28 euros, se traduisant par la souscription à 197 386 actions nouvelles dont il a constaté l'émission, et a décidé que lesdites actions porteraient jouissance courantes et seraient admises, à compter de leur émission, aux négociations sur Euronext Paris.

2. Incidences de l'émission des actions nouvelles sur les titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, figure ci-après une présentation de l'incidence de l'augmentation de capital.

2.1. Incidences de l'émission des actions nouvelles sur la situation des actionnaires

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission (sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2021) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant émission	1,000%	1,000%
Après émission	0,994%	0,961%

1. Sur la base de l'exercice intégral des 1 071 731 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables en circulation à la date du présent rapport et d'un service exclusif desdits bons par voie de création d'actions nouvelles.

2.2. Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres

2.2.1. Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2021 et du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2021) serait la suivante :

En euros	Quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant émission	17,20	17,20
Après émission	17,10	16,54

1. Sur la base de l'exercice intégral des 1 071 731 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables en circulation à la date du présent rapport et d'un service exclusif desdits bons par voie de création d'actions nouvelles.

2.2.2. Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres sociaux

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres sociaux par action (sur la base des capitaux propres sociaux au 30 juin 2021 et du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2021) serait la suivante :

<i>En euros</i>	Quote-part des capitaux propres sociaux par action	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant émission	7,42	7,42
Après émission	7,37	7,13

1. Sur la base de l'exercice intégral des 1 071 731 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables en circulation à la date du présent rapport et d'un service exclusif desdits bons par voie de création d'actions nouvelles.

2.3. Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la participation au capital des actionnaires de référence

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la participation au capital des actionnaires de référence serait la suivante (sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2021) :

	# titres	Pourcentage du capital au 30/06/2021	Pourcentage du capital après émission
Impala	1 917 619	6,06%	6,02%
COFEPP	1 932 913	6,11%	6,07%
Bpifrance Investissement	1 604 899	5,07%	5,04%
CDC et affiliés	1 528 385	4,83%	4,80%
Financière de l'Échiquier	946 596	2,99%	2,97%
Administrateurs (hors Bpifrance Investissement) et dirigeants	98 856	0,31%	0,31%
Autodétention	359 407	1,14%	1,13%
FCPE Albioma et FCPE Albioma Relais 2021	285 543	0,90%	1,52%
Flottant	22 967 692	72,59%	72,14%
Total	31 641 910	100,00%	100,00%

2.4. Incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière de l'action de la Société

À titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action de la Société, telle qu'elle résulte de la moyenne des cours de bourse d'ouverture de la période du 26 mai au 22 juin 2021) serait la suivante (sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2021) :

Situation avant émission des actions nouvelles (au 30/06/2021)	
Nombre d'actions de la Société	31 641 910,00
Cours de l'action de la Société (en euros)	34,52
Valeur boursière de la Société (en euros)	1 092 278 733,20
Exercice de l'intégralité des BSAAR¹	
Nombre maximal d'actions nouvelles émises	1 071 731,00
Produit maximal de l'émission (en euros)	22 399 177,90
Situation après exercice de l'intégralité des BSAAR¹	
Valeur boursière théorique de la Société (en euros)	1 114 677 911,10
Nombre maximal d'actions de la Société	32 713 641,00
Valeur boursière théorique d'une action de la Société (en euros)	34,07
Émission des actions nouvelles	
Nombre d'actions nouvelles émises	197 386,00
Produit de l'émission (en euros)	4 832 009,28
Situation après émission des actions nouvelles	
Valeur boursière théorique de la Société (en euros)	1 119 509 920,38
Nombre maximal d'actions de la Société	32 911 027,00
Valeur boursière théorique d'une action de la Société (en euros)	34,02

1. Sur la base de l'exercice intégral des 1 071 731 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables en circulation à la date du présent rapport et d'un service exclusif desdits bons par voie de création d'actions nouvelles.

3. Généralités

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Commissaires aux Comptes de la Société vérifieront la conformité des modalités de l'opération envisagée au regard de la délégation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale et des indications fournies par celle-ci.

Le présent rapport complémentaire ainsi que celui des Commissaires aux Comptes sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social et seront portés à leur connaissance lors de la prochaine Assemblée Générale. Ils figurent par ailleurs sur le site Internet de la Société, www.albioma.com.